

**OBJET:** Acquisition, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'un terrain de 6 547m<sup>2</sup> cadastré section BP n°144 sis à la Bretagne, appartenant à Mademoiselle PAYET Anyse.

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :**

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par arrêté préfectoral n°2964 DAGR/1 du 30 juillet 1982, a été déclaré d'utilité publique le projet d'acquisition, par la Commune, de divers terrains destinés à la constitution de réserves foncières.

Un accord amiable est intervenu avec Mlle PAYET Anyse, propriétaire de l'un de ces terrains, cadastré section BP n°144, d'une superficie de 6 547m<sup>2</sup>, sis à la Bretagne, au prix de 557 000 Francs, conforme à l'estimation des Domaines et se décomposant comme suit:

- Valeur vénale : 460 000 F
- Indemnité de remploi: 97 000 F

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain au prix de 557 000 F et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908- article 210 du Budget communal.

Je mets la question aux voix.

---

**LE MAIRE lit l'avis des Commissions :**

- Cadre de vie : favorable.
- Finances : favorable.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

\*

\*     \*

*Reçu à la Préfecture  
le 03/01/1984*